



Textes de références:

*Guide à l'intention des parents
Parce que la vie continue
Aider les enfants et les adolescents à vivre la séparation et le divorce*

Agence de la santé publique du Canada



Accompagner l'enfant dont les parents se séparent



Le rôle de la RSG dans l'accompagnement
d'un enfant dont les parents se séparent.





Lorsque l'on apprend que les parents d'un des enfants qui fréquentent notre service de garde entament une procédure de divorce ou de séparation, on s'attend normalement à ce que l'enfant ait des réactions. C'est inévitable! Parfois elles sont très remarquables, d'autres fois plutôt subtiles mais à tous les coups, il est important d'être attentive et d'être prête à soutenir l'enfant...et ses parents! (référence au fondement du programme éducatif du MFA: approche écologique)

Éviter les pièges

Il arrive souvent que les parents passent par une étape de **dénigrement de l'autre parent**. S'ils trouvent en vous une bonne oreille, ça risque de prendre de plus en plus de place et vous vous retrouverez bientôt mal à l'aise par rapport à l'un des deux parents . « Embarquer » dans ces discussions ou prendre parti pour l'un ou pour l'autre ouvertement ne ferait qu'encourager le discours. On se doit de **garder le focus sur l'enfant** et orienter les parents en ce sens également. De plus, comme intervenante vous devez en tout temps **faire très attention aux petites oreilles** car depuis qu'il est tout petit, l'enfant entend qu'il a le nez de ... la bouche de... parfois on dit même qu'il a le caractère de...et les talents de... Il est donc un peu lui, un peu papa et un peu maman. Son identité, son sentiment d'appartenance à sa famille c'est ça. Entendre « du mal » de l'un ou l'autre de ses parents l'affectera énormément.

Quelques fois, ça peut aussi être les autres enfants du groupe qui entendent les commentaires et les rapportent à leurs pairs ou à leurs propres parents. Donc la **discrétion et le discernement** sont de mise.

Comme éducatrice et RSG nous sommes attachées à l'enfant et à ses parents . On voudrait pouvoir les aider en prenant parfois plus que notre part de responsabilités par rapport à la situation. Notre rôle est de **soutenir l'enfant et sa famille et non de faire à la place de**.

Parfois pour bien faire, nous modifions nos heures d'ouverture, offrons de garder les enfants en dehors de nos heures de garde, servons de lieu d'échange de garde avec bagages inclus.

À ce propos, si les parents apportent **les bagages de l'enfant** pour la semaine ou la fin de semaine, **assurez-vous que le contenu n'est pas dangereux**. Par exemple: médicament , bijoux, jeux, etc. **Rendez-les hors de portée des enfants**.

Si l'enfant a des réactions, des comportements inquiétants, nous pouvons l'aider dans le cadre de notre travail. Mais ,s'il a besoin d'aide plus spécialisée, il nous faut informer et inviter les parents à aller consulter les bonnes personnes. Il est important que nous recadrions les rôles de chacun . C'est pourquoi **tenir informés les parents de tout ce qui concerne leur enfant, leur remet la responsabilité entre les mains**.

Attention de trop anticiper un problème d'adaptation. Plusieurs enfants passent à travers cette étape sans problème majeur. Soyons attentifs, observons et répondons aux besoins de l'enfant sans « le prendre en pitié ».



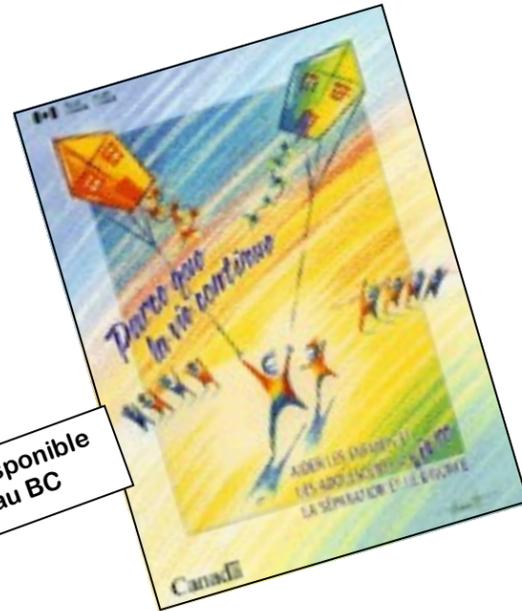
Autres idées géniales...



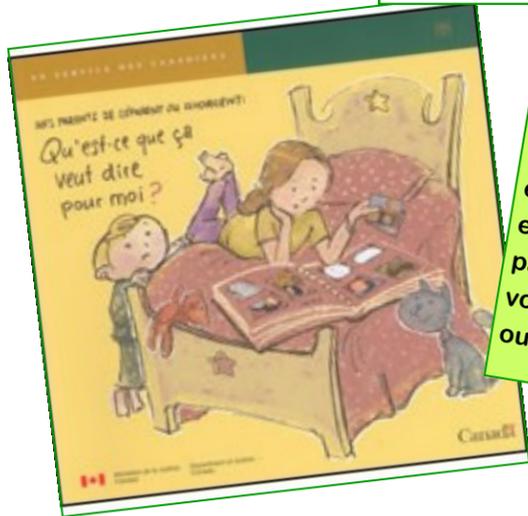
Livres de références

Guide pratique de soutien à la famille lorsque l'on vit une séparation
On y aborde l'aspect légal et l'aspect humain de cette situation.
Il est aussi question des impacts sur l'enfant, ses réactions selon son âge et son stade de développement et des pistes d'interventions pour les parents

Disponible au BC



Disponible au BC



Mes parents se séparent
Qu'est-ce que ça veut dire pour moi?
Ce livret a deux objectifs : aider les enfants âgés de 9 à 12 ans à apprendre quelques notions de base du droit de la famille et leur donner une idée des démarches que leurs parents pourraient entreprendre s'ils se séparent. Il vise également à aider les enfants à comprendre que leur réaction émotive au divorce de leurs parents est normale. Ce livret encourage les enfants à parler de leurs inquiétudes à des personnes en qui ils ont confiance — leurs parents, leurs grands-parents, un oncle, une tante, un ami de la famille, un voisin ou une personne de leur église, leur synagogue ou leur mosquée.



Droit de garde et limite d'un service de garde

Lorsqu'un parent nous demande de ne pas laisser l'enfant à l'autre parent lorsque ce n'est pas son « tour de garde » nous nous retrouvons toujours mal à l'aise et espérons que le dit parent ne se pointe pas. À savoir... pour vous faire une telle demande, le parent doit d'abord avoir obligatoirement une ordonnance de la cour.

Nous devons être clairs dans nos limites avec les parents et leur mentionner ce qui se passera si la situation se présente. C'est-à-dire qu'avec ou sans ordonnance de la cour, vous laisserez probablement partir l'enfant avec le parent si la sécurité du groupe est menacée mais que vous l'aviserez par téléphone de son départ et ferez de même avec les autorités nécessaires. S'il y a des recours légaux c'est la responsabilité du parent de s'en charger. Vous devrez établir clairement vos limites car vous avez aussi un groupe à protéger et vous-même, évidemment.

Stabilité = sécurité

Dans ce raz-de-marée que peut être une séparation, le service de garde devient souvent le phare qui permet à l'enfant de garder le cap.

Le fait pour un enfant de savoir avec certitude qui le gardera et à quel endroit lui procure un sentiment de stabilité et de sécurité.

Il est d'une grande importance de porter attention à la stabilité de votre routine dans tous les aspects de la journée. S'il y a quelque chose qui est « fiable » pour l'enfant pendant cette période de sa jeune vie, c'est son service de garde. **Respecter la même routine, prévenez l'enfant de tout changement à l'horaire.**

Illustrer la routine peut aider l'enfant à se situer dans le temps. Établir avec l'enfant et ses parents un calendrier visuel indiquant qui viendra le chercher et où il ira coucher pourra le sécuriser. C'est une intervention qui permet à tous de centrer leur attention sur le bien-être de l'enfant.

Faire une petite dérogation à la règle qui dit que l'on apporte pas d'objet ou de jouet de la maison pourrait être à propos pour un temps. Permettre à l'enfant d'apporter un toutou, une doudou ne fait pas de mal à personne. Vous avez peur de l'effet d'entraînement sur le groupe, si les autres enfants n'en n'ont pas besoin ça ne durera pas ne vous inquiétez pas.

Dans la mesure du possible, il serait bon que l'enfant ne change pas de service de garde, du moins pendant la crise initiale qui accompagne la séparation et le divorce. La familiarité de la routine est une source de sécurité pour l'enfant. Tout bouleversement de leur horaire dérange les enfants d'âge préscolaire.



Réactions au stress

Une régression du comportement de l'enfant est souvent révélatrice de son désarroi. Il se peut que certaines habitudes de vie soient modifiées, par exemple :

- le sommeil : l'enfant recommence à mouiller son lit, fait fréquemment des cauchemars, tente de retarder l'heure du coucher;
- les habitudes alimentaires : il mange davantage ou moins qu'à l'accoutumée ou refuse ses mets favoris;
- l'activité : il cesse de dessiner ou abandonne son tricycle;
- le langage : il recommence à « parler bébé »;
- l'autonomie affective : il recommence à faire des crises de larmes, à sucer son pouce ou à s'agripper à ses parents;
- les relations sociales : il refuse de jouer avec les autres enfants.

Les enfants d'âge préscolaire peuvent adopter toute une gamme de comportements émotifs dans un court laps de temps. À ce stade, c'est généralement la colère qui révèle leur chagrin et leur détresse. Les jeunes enfants expriment couramment leur colère en frappant, en donnant des coups de pied, en lançant des objets, en pinçant les autres enfants ou en crachant sur eux. Ces manifestations de colère envers les amis ou les frères et sœurs traduisent souvent le trouble de l'enfant ou son ressentiment face à la séparation ou au divorce.

Les peurs sont aussi un indice d'anxiété ou de tensions chez les enfants d'âge préscolaire. En particulier si elles sont causées par des événements face auxquels l'enfant était auparavant à l'aise. Les enfants d'âge préscolaire qui sont perturbés peuvent également témoigner de la tristesse, se replier sur eux-mêmes ou manquer d'énergie.

Vous devez cependant vous rappeler que beaucoup de ces sentiments et de ces réactions peuvent être simplement liés à l'évolution normale de l'enfant, c'est-à-dire son stade de développement. Ils ne sont pas, en soi, un indice de problème. Par exemple un enfant de deux ans passe par une étape d'affirmation et peut faire des crises de colère et ce n'est pas alarmant.

Il y a toutefois lieu de porter une attention particulière si l'intensité des réactions durent très longtemps et entravent de façon notable la vie de l'enfant.



Réduire le stress

Vous pouvez aider l'enfant à s'adapter à la séparation et au divorce en réduisant les événements qui le perturbent, en le rassurant et en veillant à sa stabilité et à son bien-être.

En permettant régulièrement à l'enfant d'exprimer ses sentiments et ses craintes, vous l'aidez du même souffle à surmonter les événements qui sont, chez lui, générateurs d'anxiété.

Vous devez, pour ce faire, être à l'écoute de l'enfant et être attentif à ses réactions. Vous devez, en outre communiquer avec l'enfant avec attention et compréhension et tenir les parents informés de vos observations et interventions. Le travail d'équipe autour de l'enfant est primordial.

Une trousse sur les émotions est disponible au BC si vous désirez aider l'enfant à exprimer ses émotions par le jeu.

